

Message aux parents

- Pour les petits, prévoir un change complet (au cas où...) et le doudou marqué du nom de l'enfant
- Nous proposons aux enfants un petit déj' participatif tous les matins de 8h15 à 9h00
- Prévoir n° CAF + copie des vaccins, attestation d'assurance et règlement
- Le projet pédagogique est mis à disposition des parents sur demande

ATTENTION, NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION

L'INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS SE FAIT DESORMAIS EN LIGNE. La démarche est simple et rapide.

Pour les familles déjà inscrites : l'inscription se fait au forfait semaine.

1. Procédez à la demande de réservation.
 - Cocher AJOUT DES REPAS si vous les voulez
 - Cliquez sur la colonne de gauche "Semaine n°" pour réserver (et non sur les journées) puis cliquez sur le carré blanc pour faire apparaître le code dR.
2. Votre demande sera pré-validée. Puis après la période d'inscription, le 11/10/19, vous recevrez la facture sur votre compte.
3. **Procédez au règlement avant le 17 octobre 2019** pour que votre inscription soit validée de manière ferme.

Vous ne pouvez plus vous inscrire à J-10 d'un ALSH.

Contactez-nous pour toute question par la messagerie "Accueil VACANCES".

Les directeurs des accueils périscolaires restent à votre disposition pour toutes questions. Reportez-vous ci-dessous pour connaître les dates d'inscriptions pendant lesquelles vous pourrez vous connecter et réaliser l'inscription en ligne.

Pour les nouvelles familles : rapprochez-vous de l'un des directeurs des accueils périscolaires pour que vos identifiants, nécessaires à la création de votre **Compte Famille Personnalisé**, vous soient envoyés. Ensuite connectez-vous et laissez-vous guider !

Néanmoins, dans le cas où vous seriez dans l'incapacité de faire l'inscription en ligne. Des formulaires papier sont prévus. Il faudra alors prendre contact avec le directeur des vacances concernées (coordonnées ci-dessous).

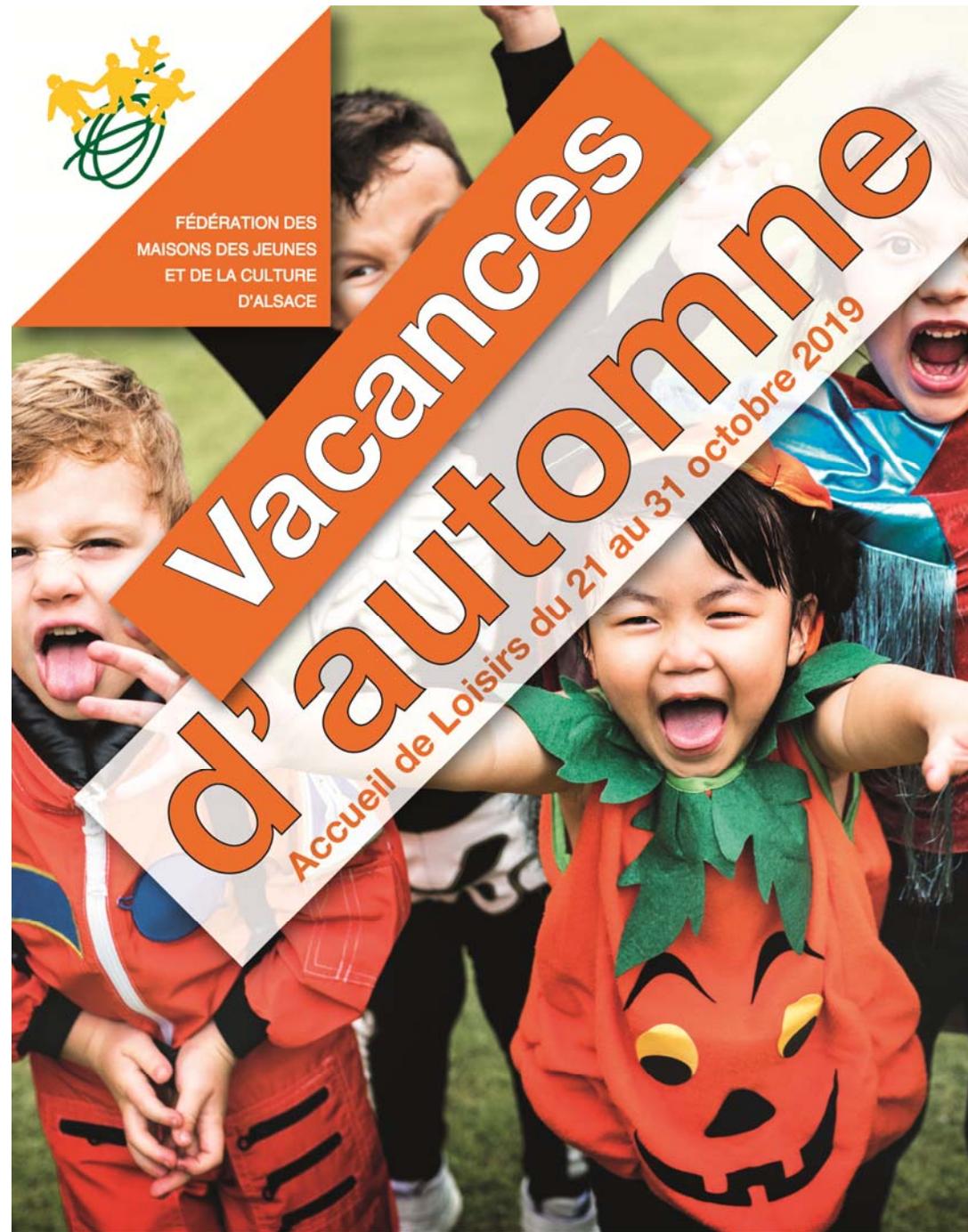
RÉSERVATION À FAIRE EN LIGNE :

JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2019

INFORMATIONS : Angélique MARQUÉ, Directrice ALSH

AVANT LES VACANCES au 03 88 68 68 82 ou lesgalopinsdegeis@fdmjc-alsace.fr

(Pendant les vacances tél. 03 88 67 98 96)



ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ans
Rue de Paris
GEISPOLSCHEIM-GARE



Programme des vacances

DIRECTRICE : Angélique MARQUÉ - tél. 06 07 60 85 02

BIENVENUE AU PÉRIS'TIQUE !!

... Jeunes enfants, entrez
dans le Château
« Péris'Tique » pour y
découvrir un monde
fantastique !

*Contes et légendes autour des
châteaux, fées, dragons, et
licornes pour les plus petits.*

*Les plus grands découvriront
« Touffou », notre chapeau
magique, qui leur dira dans quelle
maison fantastique ils vont
atterrir.*

LE QUOTIDIEN

Il est important que l'enfant se sente en vacances et chez lui. C'est pourquoi il aura la possibilité de s'approprier la structure, oublier les contraintes horaires du temps scolaire, se détendre, avoir la liberté de proposer ses envies ou même de ne rien faire s'il le souhaite !

Infos pratiques

Lieu : Accueil Périscolaire de Geispolsheim Gare – 24 rue de Paris 67118 GEISPOLSEIM

| Horaires : | Accueil | Début des activités | Fin des activités | Accueil |
|-------------------|-------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Matin | de 8h à 9h | 9h15 | 11h30 | 11h30 à 12h |
| Après-midi | 13h30 à 14h | 14h00 | 17h00 | de 17h à 18h |

Goûter : Le goûter du soir est fourni (+ le matin un petit déjeuner participatif est organisé)

Tarifs

| Semaine du 22 au 26 oct. (5 jours) | | QF 0 à 500 | QF 500,01 à 700 | QF 700,01 à 950 | QF 950,01 à 1250 | QF 1250,01 à 1500 | QF +1500 |
|--|------------------------|---------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------------|-------------|
| Semaine (journée complète) | 1 ^{er} enfant | 29,25 € | 39,45 € | 52,95 € | 58,65 € | 59,20 € | 59,75 € |
| | 2 ^{ème} enf | 26,35 € | 35,55 € | 47,65 € | 52,55 € | 53,30 € | 53,80 € |
| | 3 ^{ème} enf | 23,70 € | 31,95 € | 42,90 € | 47,55 € | 47,95 € | 48,45 € |
| Semaine en ½ journée (uniquement les maternelles) | 1 ^{er} enfant | 14,65 € | 19,75 € | 26,45 € | 29,30 € | 29,65 € | 29,90 € |
| | 2 ^{ème} enf | 13,20 € | 17,80 € | 23,80 € | 26,40 € | 26,50 € | 26,95 € |
| | 3 ^{ème} enf | 11,90 € | 16,00 € | 21,45 € | 23,75 € | 23,95 € | 24,20 € |

| Du 29 oct. au 2 nov. (4 jours) | | QF 0 à 500 | QF 500,01 à 700 | QF 700,01 à 950 | QF 950,01 à 1250 | QF 1250,01 à 1500 | QF +1500 |
|--|------------------------|---------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------------|-------------|
| Semaine (journée complète) | 1 ^{er} enfant | 23,40 € | 31,56 € | 42,36 € | 46,92 € | 47,36 € | 47,80 € |
| | 2 ^{ème} enf | 21,08 € | 28,44 € | 38,12 € | 42,04 € | 42,64 € | 43,04 € |
| | 3 ^{ème} enf | 18,96 € | 25,56 € | 34,32 € | 38,04 € | 38,36 € | 38,76 € |
| Semaine en ½ journée (uniquement les maternelles) | 1 ^{er} enfant | 11,72 € | 15,80 € | 21,16 € | 23,44 € | 23,72 € | 23,92 € |
| | 2 ^{ème} enf | 10,56 € | 14,24 € | 19,04 € | 21,12 € | 21,20 € | 21,56 € |
| | 3 ^{ème} enf | 9,52 € | 12,80 € | 17,16 € | 19,00 € | 19,16 € | 19,36 € |

A cela, rajoutez le prix du repas : **4,35 €** (soit 21,75€ pour la 1^{ère} semaine ou 17,40 € pour la 2^{ème} semaine)

Dans un souci d'organisation et de qualité de l'accueil, les familles des enfants (*les maternelles uniquement*) ayant choisi l'accueil à la demi-journée devront choisir la même demi-journée (matin ou après-midi) pour l'ensemble de la semaine.

En cas de maladie d'un enfant, **prévenir la structure le jour-même**. Le prix du séjour sera remboursé (déduction faite du 1^{er} jour d'absence). Présentez un certificat médical dès le retour de l'enfant.

Les tarifs appliqués sont fonction du quotient familial attribué par la CAF. Pour déterminer lequel correspond à votre situation, merci de demander à la Directrice du Centre. Si vous ne connaissez pas votre n° CAF ou MSA, merci de joindre : une copie du document fourni par la CAF, précisant le quotient familial duquel vous relevez OU, une photocopie de votre dernier avis d'imposition, ainsi qu'une attestation présentant les différentes prestations familiales auxquelles vous avez droit (hors allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation spéciale, prime de déménagement, aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile).

À défaut de ces différentes pièces justificatives, nous nous verrons dans l'obligation de vous appliquer le tarif le plus élevé dans la grille tarifaire présentée ci-dessus. **Pour les enfants n'habitant pas la Commune de Geispolsheim** : les tarifs ci-dessus sont majorés de 20 %. **Attention, le nombre de places est limité !**

ATTENTION // NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION – VOIR AU VERSO